



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Numéro Violences femmes info 3939

Question écrite n° 35805

Texte de la question

M. Olivier Falorni interroge Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, sur le numéro national Violences femmes info 3919. Le 15 décembre 2020, l'État a mis en ligne sur la « plateforme des achats de l'État » les documents liés au marché public relatif à « la gestion d'un service téléphonique d'écoute, d'information et d'orientation sur le champ des violences sexistes et sexuelles ». Ce projet vise la mise en concurrence du 3919, numéro d'appel dont la mission est d'apporter écoute, soutien psychologique, conseils et premières informations juridiques et sociales au service des appelants. Or, alors même que cette démarche semble éloignée des objectifs qui ont amené à la création de cette ligne d'écoute et alors même que la mise en marché public n'est pas obligatoire, les associations sont inquiètes par cette démarche. Le 3919 est géré, depuis sa création en 1992, par la FNSF qui a montré toute son efficacité. Remettre en cause cette organisation, au moment où les violences faites aux femmes sont en hausse sévère, serait préjudiciable aux victimes. Il semblerait donc urgent de plutôt pérenniser ce partenariat qui apporterait la garantie d'une continuité dans la qualité de l'écoute, de l'accompagnement et de la mise en sécurité des femmes victimes de violences Aussi, il lui demande où en sont actuellement les démarches et quelles sont les priorités en termes de violences faites aux femmes.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35805

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 604

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)